



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme hospitalier de recherche
clinique national

Jeudi 18 janvier 2024

30 ans
Programme hospitalier
de recherche
clinique national
1993 > 2023



Albane MIRON DE L'ESPINAY, *adjointe au chef du bureau Innovation et Recherche clinique,
Sous-direction Pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins (DGOS)*



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE
L'ACTION HUMANITAIRE

République Française

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

PARIS, le

18 NOV. 1992

DIRECTION DES HÔPITAUX

Sous-Direction de la Planification,
de l'Organisation Sanitaire
et de l'Évaluation

Le Ministre de la santé
et de l'action humanitaire

à

Mesdames et Messieurs les Préfets
de région

Personnes chargées du dossier :
Dr Dominique BAUBEAU
Dr Sophie COUTROT

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales
(pour information)

DH/PE-Bureau PE1 10252

Mesdames et Messieurs les Préfets
de département

Direction Départementale des Affaires
Sanitaires et Sociales
(pour exécution)

O B J E T : Appel à candidature relatif à la mise en place de programmes de Recherche clinique dans les hôpitaux (évaluations thérapeutiques et diagnostiques) financés par la fraction du taux directeur (0,05 %) consacrée à cet effet.

Le développement de l'activité de recherche à l'hôpital qui conditionne à terme la qualité des soins constitue l'un des axes majeurs de sa politique de santé. Dans ce cadre le développement de la recherche clinique encore insuffisante dans notre pays, s'apparaît tout particulièrement impératif. L'enjeu consiste à mobiliser prioritairement les acteurs hospitaliers concernés autour de l'évaluation des nouvelles méthodes thérapeutiques et diagnostiques et donc à intégrer la recherche clinique dans le plan stratégique des établissements. (Vous trouverez en annexe I la note de problématique ayant justifié la décision de consacrer un financement individualisé à ce thème).

C'est pourquoi j'ai décidé de consacrer à cet effet à partir de 1993, des crédits individualisés correspondant à 0,05 % du taux directeur, soit un montant d'environ 120 MF.

Ces crédits supplémentaires seront affectés à chaque établissement sélectionné en 1993 pour une durée limitée pouvant couvrir plusieurs exercices budgétaires, dès lors que les projets présentés et retenus, selon les modalités ci-après, le justifient.

.../...

J. Karschner

Le programme hospitalier de recherche clinique

– PHRC –

1^{ère} date clé

1992

1^{er} appel à projets

Circulaire de la direction des hôpitaux

Recherche académique

Programme dit « blanc » : toute thématique ou problématique de santé que les porteurs souhaiteraient soumettre à candidature sont éligibles et bienvenues **pour garantir une sélection fondée sur l'originalité et l'excellence.**

CIRCULAIRE N° DGOS/PF4/2013/105 du 18 mars 2013 relative au programme hospitalier de recherche clinique, au programme de recherche médico-économique, au programme de recherche sur la performance du système de soins, au programme de recherche infirmière et paramédicale, au programme de recherche translationnelle, pour l'année 2013
NOR : AFSH1307227C
Classement thématique : Etablissements de santé

Validée par le CNP, le 15 mars 2013 - Visa CNP 2012-55.

Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.
Résumé : La DGOS lance la campagne des appels à projets 2013 en matière de recherche clinique, de recherche médico-économique, de recherche sur la performance du système de soins, de recherche infirmière et paramédicale et de recherche translationnelle en oncologie. Les projets qui seront sélectionnés doivent concourir au progrès médical et à l'amélioration du système de soins.
Mots-clés : PHRC – PRME – PREPS – PHRIIP – PRT cancer – recherche clinique – recherche médico-économique – innovation en santé – parcours de soins – performance du système de soins – recherche translationnelle – recherche infirmière et paramédicale – appel à projets
Textes de référence : CIRCULAIRE N° DGOS/PF4/2013/09 du 18 janvier 2013 relative au programme de recherche translationnelle en santé
Annexes : Annexe I : Continuum de la recherche Annexe II : Modèle de lettre d'intention Annexe III : Schéma de déroulement et de financement des projets Annexe IV : Programme Hospitalier de Recherche Clinique National (PHRC-N) Annexe V : Programme Hospitalier de Recherche Clinique Inter régional (PHRC-I) Annexe VI : Programme de Recherche Médico-Economique (PRME) Annexe VII : Programme de Recherche sur la Performance du Système des Soins (PREPS) Annexe VIII : Programme Hospitalier de Recherche Infirmière et Paramédicale (PHRIIP) Annexe IX : Programme Hospitalier de Recherche Clinique en oncologie (PHRC-K)

Le programme hospitalier de recherche clinique

– PHRC-N –

2^e date clé

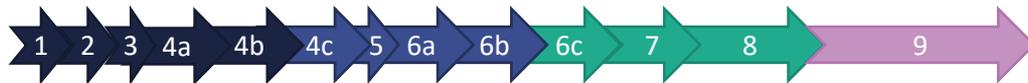
2013

Circulaire de la DGOS

Candidatures simplifiées :

- **en 2 temps** avec une lettre d'intention commune et structurée puis un dossier complet (protocole, planning, budget, liste centres participants).
- Le porteur du projet peut choisir : l'établissement de santé, le groupement de coopération sanitaire (GCS), la maison de santé ou le centre de santé.
- Inscription du PHRC dans la stratégie nationale de santé et dans un **continuum** structuré qui évolue toujours.
- *Y compris durant la crise covid19 pour soutenir les études*

"Technology
Readiness
Levels"



Objectif
scientifique

Identification du concept
innovant

Transposabilité
clinique du concept
innovant

Sécurité Faisabilité
Efficacité
Utilité

Efficience
Impact
Budgétaire

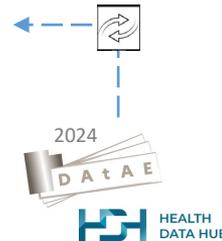
Champ de
recherche

Recherche
fondamentale

Recherche
translationnelle

Recherche
clinique

Recherche
médico-
économique



Technologies de santé

Programmes
de recherche

2012
Annexe III
PRT

2005
Annexe IV
PHRC

2013
Annexe V
PRME

Optimisation
technologique
efficiente du système
de soins

Continuum structuré de la recherche appliquée en santé



Annexe I de la note
d'information actuelle

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_dgos_app_2023_102.pdf

Objectif
scientifique

Processus de production de
soins, Flux de patients,
Nouvelles coopérations
Accessibilité, Acceptabilité
Adaptation des infrastructures

Soutenabilité
Impact
Budgétaire

Champ de
recherche

Recherche sur l'organisation des soins

Synergie sur le
parcours de soins

Organisations des soins

Programme
de recherche

Annexe VI

2012
PREPS

Optimisation
organisationnelle
efficiente du
système de soins

Soins infirmiers et paramédicaux

Programme
de recherche

Annexe VII

2010
PHRIP

Le ministre de la santé et de la prévention

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé

Référence	NOR : SPRH2317064N (numéro interne : 2023/102)
Date de signature	29/06/2023
Émetteur	Ministère de la santé et de la prévention Direction générale de l'offre de soins
Objet	Programmes de recherche sur les soins et l'offre de soins pour l'année 2023
Contact utile	Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins Bureau Innovation et recherche clinique (PF4) Aïbane MIRON DE L'ESPINAY Tél. : 01 40 56 65 20 Mél. : aibane.mirondelespinay@santite.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	8 pages et 7 annexes (21 pages) Annexe I : Continuum de la recherche en santé Annexe II : Format de lettre d'intention disponible sur la plateforme Innovarc-3 Annexe III : Programme de recherche translationnelle (PRT) Annexe IV : Programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) Annexe V : Programme de recherche médico-économique (PRME) Annexe VI : Programme de recherche sur la performance du système de soins (PREPS) Annexe VII : Programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP)
Résumé	La présente note lance la campagne 2023 des appels à projets de recherche sur les soins et l'offre de soins. Ces appels à projets s'inscrivent dans les cinq programmes ministériels de recherche appliquée en santé couvrant les champs de la recherche translationnelle, clinique, médico-économique, organisationnelle et paramédicale. Les projets de recherche sélectionnés dans ce cadre ont pour objectif l'amélioration des prises en charge des patients et celle de la performance du système des soins.

Le programme hospitalier de recherche clinique – PHRC-N – Aujourd'hui 2024

Note d'information de la DGOS

- Maintien des principaux piliers de l'appel à projets:
 - 2 temps pour les porteurs,
 - Programme « blanc » : toute thématique,
 - Evolution du processus d'évaluation.
- Visibilité constante* du guichet PHRC, même pendant la crise sanitaire avec la mise en place de processus de financement en urgence des projets sur la Covid-19
- **Mise en place d'une plateforme de suivi**

SIRANO

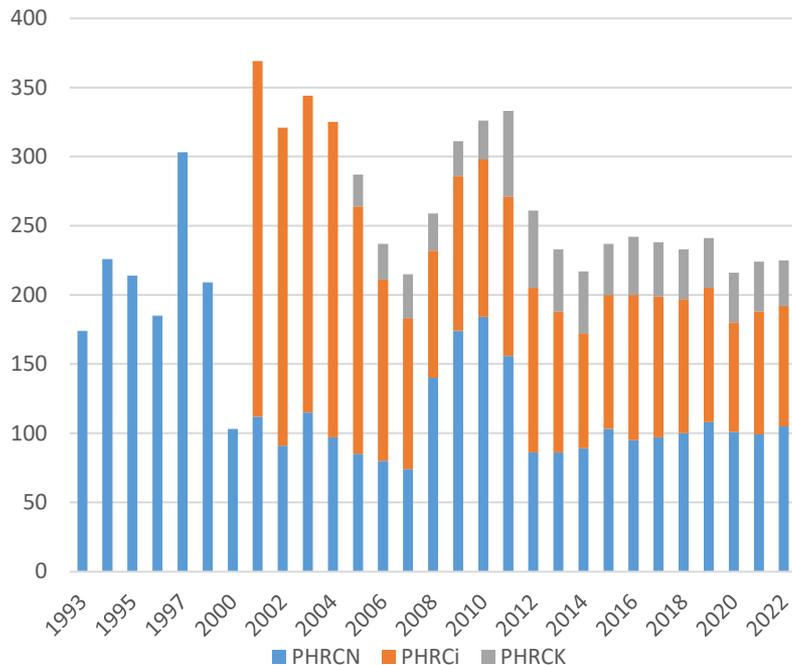
Système d'Interrogation des projets de Recherche Appliquée en saNté proposes de la direction de l'offre de soins
2024



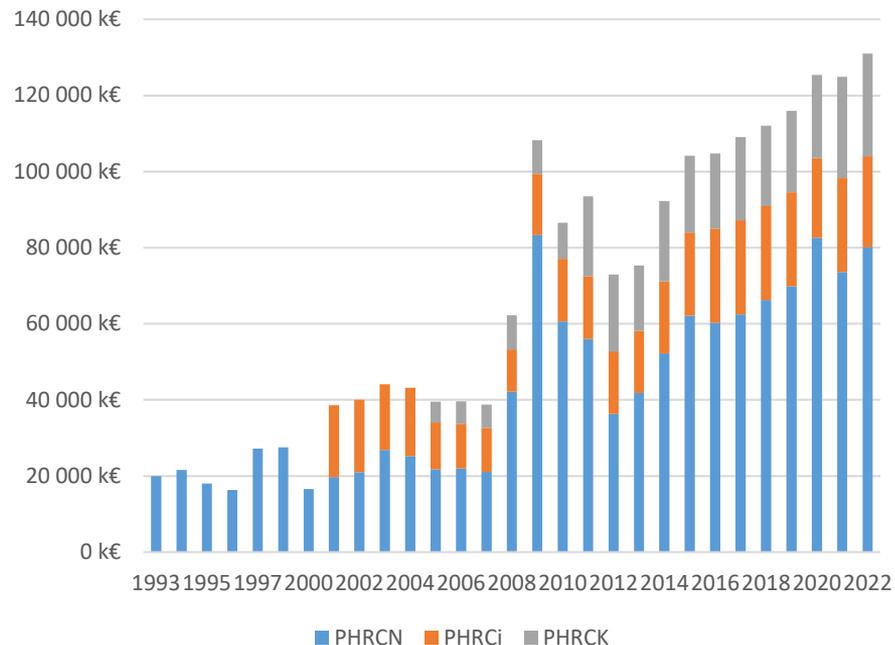


Nombre de projets financés / montants de financement

Nb de projets financés



Montant de financement (k€*)



* AE = autorisation d'engagement révisable sous condition de suivi



Le processus d'évaluation annuel

Phase 1: jury de présélection

Jurys constitués de rapporteurs choisis pour leur expérience / leur expertise clinique, méthodologique ou médico-économique

Critères de sélection: éligibilité et utilité / caractère innovant

Phase 2: Expertise Scientifique externe



Phase 3: jury de sélection

Jurys constitués des mêmes rapporteurs qui synthétise l'avis des experts externes ("Peer-reviewers")

Critères de sélection: qualité scientifique, faisabilité

Résultats communiqués aux évaluateurs :
Visibilité des l'expertises sur [Innovarc](#) pour chaque expert au sein d'un même projet

par les pairs



financement



Suivi SIRANo

Evaluateurs
Rapporteurs
Experts

Porteurs



Dépôt lettre d'intention
(LIC - format prédéfini)
Sur la plateforme [Innovarc-3](#)

Résultats communiqués aux porteurs sur [Innovarc](#) puis publiés sur [le site de la DGOS](#) au fil de l'eau de la tenue des jurys

Dépôt dossier complet
(DC- protocole, budget, attestation dépôt et planning)
Sur la plateforme [Innovarc-3](#)

Résultats communiqués aux porteurs sur [Innovarc](#) puis publiés sur [le site](#) du ministère.

Et après la sélection



Ministère des affaires sociales et de la santé

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de soins
Bureau innovation et recherche clinique (PI4)
Personne chargée du dossier : Olivier LOUVEY
Chef du Bureau innovation et recherche clinique (PI4)
M : 01 40 56 44 09
e-mail : Olivier.Louvey@solidarites.solidarites.gouv.fr

La ministre des affaires sociales et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des
agences régionales de santé

CIRCULAIRE N° DGOS/FF42013105 du 18 mars 2013 relative au programme hospitalier de recherche clinique, au programme de recherche médico-économique, au programme de recherche sur la performance du système de soins, au programme de recherche infirmière et paramédicale, au programme de recherche translationnelle, pour l'année 2013
NOR : AFSH1307272C

Objet : Programme de recherche translationnelle, pour l'année 2013

Contenu thématique : Établissements de santé

Valable par le CNP le 16 mars 2013 - Visa CNP 2013-45

Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : La DGOS lance la campagne des appels à projets 2013 en matière de recherche clinique, de recherche médico-économique, de recherche sur la performance du système de soins, de recherche infirmière et paramédicale et de recherche translationnelle en cancérologie. Les projets qui seront sélectionnés doivent concourir au progrès médical et à l'amélioration du système de soins.

Mots-clés : PHRC – PRME – PREPS – PHRP – PRT cancer – recherche clinique – recherche médico-économique – innovation en santé – parcours de soins – performance du système de soins – recherche translationnelle – recherche infirmière et paramédicale – appel à projets

Textes de référence : CIRCULAIRE N° DGOS/FF42013139 du 18 janvier 2013 relative au programme de recherche translationnelle en santé

Annexes

- Annexe I : Continuums de la recherche
- Annexe II : Modèle de lettre d'intention
- Annexe III : Schéma de déroulement et de financement des projets
- Annexe IV : Programme Hospitalier de Recherche Clinique National (PHRC-N)
- Annexe V : Programme Hospitalier de Recherche Clinique Inter régional (PHRC-I)
- Annexe VI : Programme de Recherche Médico-Economique (PRME)
- Annexe VII : Programme de Recherche sur la Performance du Système de Soins (PREPS)
- Annexe VIII : Programme Hospitalier de Recherche Infirmière et Paramédicale (PHRP)
- Annexe IX : Programme Hospitalier de Recherche Clinique en cancérologie (PHRC-C)

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction de la régulation
de l'offre de soins

Bureau de la recherche
organisationnelle et financière (PI1)

Circulaire DGOS/RI n° 2013-276 du 20 octobre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé

Valable par le CNP le 11 octobre 2013 - Visa CNP 2013-213

Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : Mesure des ressources d'assurance maladie des établissements de santé.

Mots clés : hôpital – clinique – établissements de santé – tarification à l'activité – dotation annuelle de financement – agences régionales de santé

Références :

Code de la santé publique, notamment les articles L. 4145-1 et suivants, R. 4145-1 et suivants ; Code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-22-1, L. 162-23-1, L. 174-1, L. 174-11, L. 174-12 et L. 174-13 ; R. 162-22-1, R. 162-22-2, R. 162-22-3, R. 162-22-4 et R. 174-2 ; Loi n° 2003-1030 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale, et notamment son article 39 modifié ;

Décret n° 2007-1847 du 26 décembre 2007 modifié portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 4 ;

Arrêté du 25 décembre 2006 relatif à l'application de la loi n° 1047 relative à la loi n° 2003-1030 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale ;

Arrêté du 15 octobre 2008 relatif aux modalités de suivi et d'évaluation de l'exécution de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et des établissements de soins primaires mentionnés aux 1^{er} et 2^{es} alinéas L. 162-24 du code de la sécurité sociale ;

Arrêté du 10 mars 2009 modifié pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale ;

Arrêté du 23 décembre 2008 relatif aux modalités de l'arrêt journalier hospitalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale ;

Arrêté du 21 février 2013 relatif pour l'année 2013 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux services de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionnés à l'article L. 162-2-9 du code de la sécurité sociale ;

Arrêté du 21 février 2013 portant détermination pour 2013 de la dotation nationale de financement des dépenses d'assurance maladie et de la contractualisation mentionnées à l'article L. 162-18 du code de la sécurité sociale ;

Arrêté du 21 février 2013 relatif pour l'année 2013 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Arrêté du 21 février 2013 relatif pour l'année 2013 l'objectif quantifié national mentionné à l'article L. 162-2-2 du code de la sécurité sociale ;

Arrêté du 28 mars 2013 modifié relatif pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-11 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales affectées aux missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation ;

Le programme hospitalier de recherche clinique

– PHRC-N –
2^e date clé

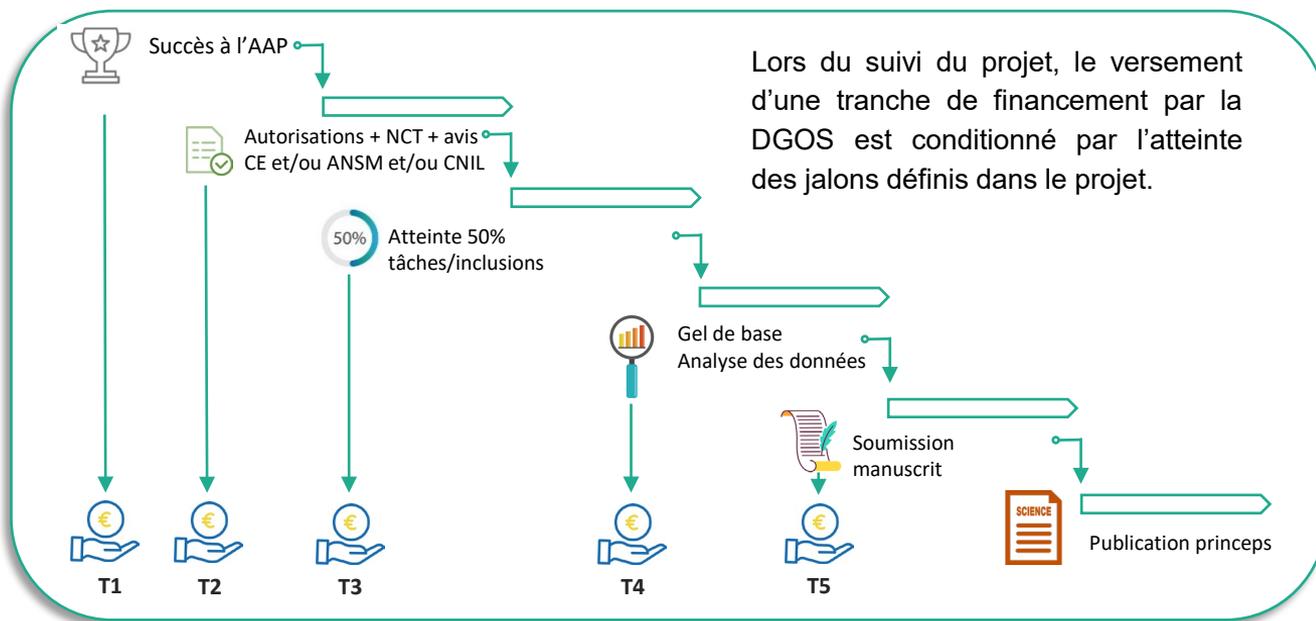
Depuis 2013 aussi :

Mise en place d'une politique de suivi et de financement sur jalons atteints

Et après la sélection

Mécanisme de suivi et de financement sur jalons atteints pour le PHRC

Un suivi par phase de financement des projets en fonction de leur état d'avancement





**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci beaucoup de votre attention



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Addendum



Innovation et recherche en santé: les chiffres clefs de la DGOS



3 CANAUX FINANCIERS LES MISSIONS DE RECHERCHE :

188 millions d'€
pour le financement de projets
de recherche

10 appels à projets finançant 3 000 projets
en cours de réalisation

Une durée moyenne de 5 à 10 ans par projet
Une communauté de 5 000 chercheurs

1,9 milliard d'€
pour la compensation
aux établissements de santé

208 structures de soins financées
pour valoriser le temps dédié à l'effort de recherche,
d'enseignement et d'innovation plutôt qu'au soin

165 millions d'€ pour le financement des structures de recherche hospitalières

- 15 millions d'€**
pour la coordination territoriale (GIRCI, EMRC)
- 27 millions d'€**
pour la préparation, la conservation et mise à disposition
des ressources biologiques (CRB)
- 44 millions d'€**
pour les missions d'investigation (CIC, CRC, SIRIC)
- 79 millions d'€**
pour les missions d'organisation, de surveillance
et de coordination et pour la conception des
protocoles, la gestion et l'analyse des données (DRCI)



En 2022, l'enveloppe totale de financement pour l'innovation et la recherche appliquée en santé déléguée par la DGOS s'élève à **2,8 milliards d'€**.

L'INNOVATION ET LA RECHERCHE INDUSTRIELLE SONT SOUTENUES PAR :

- 38 millions d'€** pour le plan France pour les maladies rares
Personnaliser les traitements contre le cancer et les maladies rares et encourager la recherche en médecine génomique
- 20 millions d'€** pour la compensation unique
Encourager la qualité et la performance de la recherche biomédicale entre industriels et établissements de santé
- 493 millions d'€** pour les axes thématiques de biologie et de génomique / l'opéroréologie
Le forfait innovation pour la diagnostic médical des maladies héréditaires

Pour plus d'information :
solidarites-sante.gouv.fr/innovation-et-recherche



Depuis
2012

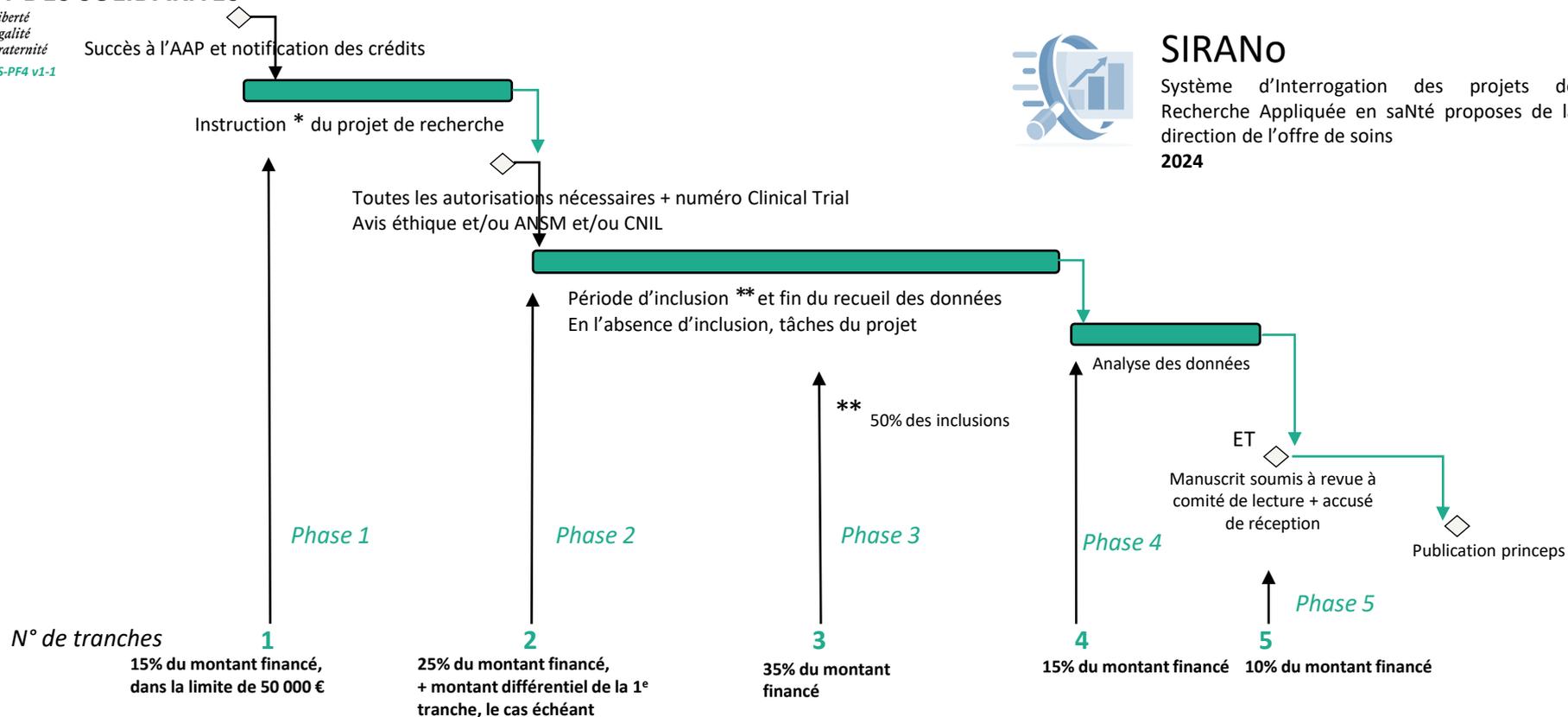
Politique de suivi sur jalons atteints pour le PHRC

Un suivi par phase de financement des projets en fonction de leur état d'avancement



SIRANo

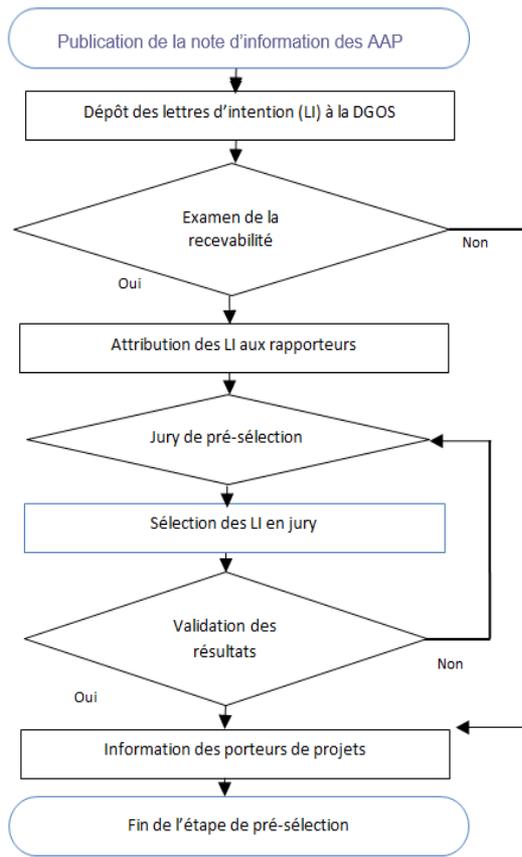
Système d'Interrogation des projets de Recherche Appliquée en santé propose de la direction de l'offre de soins
2024



* Instruction du projet préparation et validation de tout document nécessaire au bon déroulement du projet, des circuits nécessaires à sa bonne organisation - circuit patients, imagerie, biologie, données, médicaments, etc.-, actions en vue de l'obtention des avis réglementaires...

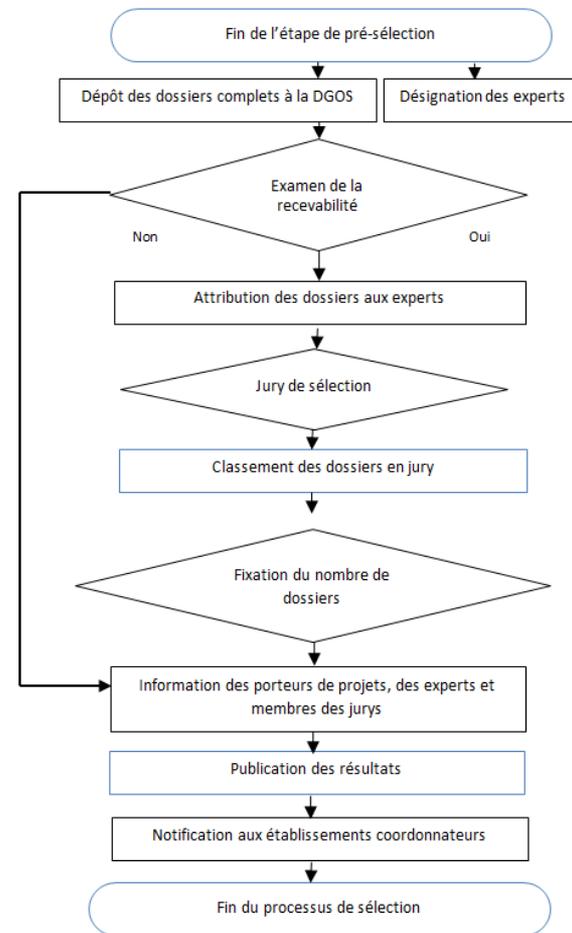


Présélection LIC



Premier jury

Sélection des dossiers complets



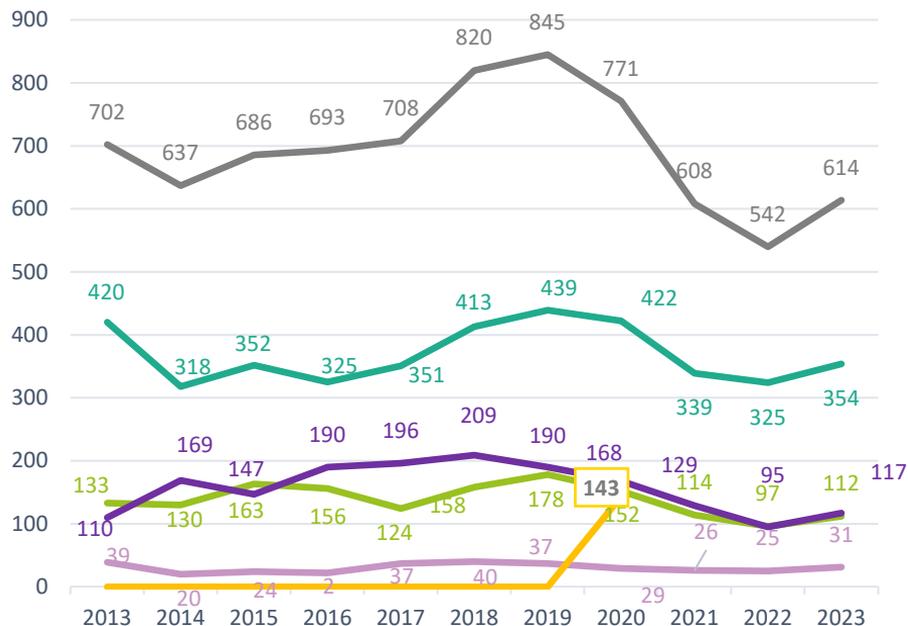
Second jury



[AAP] Projets de recherche – Campagne 2023

POSITION DU PROGRAMME PARMIS LES 4 AAP NATIONAUX 2013-2023

Nombre de projets déposés (LIC)



Nombre de projets financés (DC)

